



CHAPITRE 1

PÉRIMÈTRE DES PRÉCONISATIONS

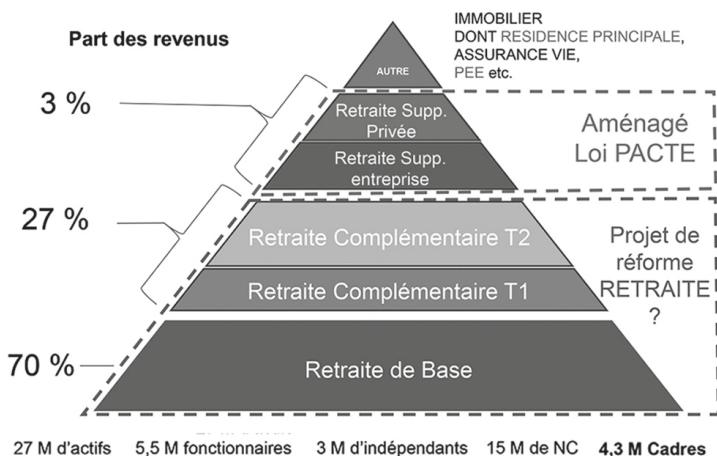
Nous nous concentrons exclusivement sur le sujet de la retraite du secteur privé. Le sujet de la retraite des fonctionnaires, régimes spéciaux... est trop ample, voire clivant.

Pour le secteur privé, il y a eu, il y a et il y aura encore des réformes du système des régimes obligatoires. Parallèlement, les pouvoirs publics inciteront toujours à ce que tout un chacun puisse compléter son futur pouvoir d'achat par de la capitalisation, appelée retraite supplémentaire. Certains sénateurs appellent même de leurs vœux à créer un étage obligatoire de retraite par capitalisation. C'est bien évidemment le constat d'une diminution inéluctable des régimes obligatoires que les réformes successives du régime par répartition ne pourront complètement empêcher. Comme souvent, si l'on arrive à ce cas de figure, cela risquerait d'être encore une charge de plus pour les entreprises ! Qui paierait ce coût social additionnel ? Peut-on croire qu'en contrepartie, il y aurait une diminution de charges pour les entreprises (baisse du taux d'appel de la cotisation AGIRC-ARRCO à 7 % au lieu de 27 % par exemple) ? Cette nouvelle cotisation aurait-elle une part salariale qui diminuerait le pouvoir d'achat des salariés ? Comme la mutuelle deve-

nue obligatoire, y aura-t-il alors réintégration de la part patronale dans le revenu fiscal du salarié ?

Sur la base d'une étude réalisée en 2018, on constatait que quelque 97 % des revenus des retraités du privé étaient issus des régimes obligatoires.

LA RETRAITE (du salarié)



État des lieux du système de retraite des salariés du secteur privé en 2018

SYNTHÈSE

Trop dépendant des régimes obligatoires dont nous ne contrôlons pas les évolutions, tout ce qui améliorera notre pouvoir d'achat à la retraite est souhaitable.



CHAPITRE 2

LES RÉGIMES OBLIGATOIRES : C'EST DU JURIDIQUE, ON ACQUIERT DES DROITS

Les régimes obligatoires restent encore le plus gros pourvoyeur de futur pouvoir d'achat. Toutefois, il est difficile, en phase de constitution, d'estimer ce que sera son futur revenu. Que contrôlons-nous : la valeur du point ? La durée de cotisation ? L'âge légal ? Les modalités pour avoir le taux plein ? Les conditions de ressources ? Les bonus pour avoir élevé des enfants ? Et surtout, pendant plus de quarante années, son évolution de carrière ? Son salaire ?

Le système est régi par des règles qui évoluent au fil du temps. La seule chose qui est certaine, c'est que notre pension de retraite est un droit que l'on acquiert, année après année, en proportion de sa rémunération d'activité (salaire brut, revenu de gérance, BIC, BA, BNC).

Dans quelques rares situations, nos droits à la retraite pourraient être « optimisés ». Ce serait le cas :

- Du chef d'entreprise qui aurait les moyens de « piloter » son niveau de rémunération.

- Du salarié, plus rare, qui pourrait négocier sa date de départ afin d'obtenir le « taux plein ». Certes, le « malus » de 10 % durant trois ans en cas de taux plein à l'âge légal a disparu avec la réforme des retraites de 2023. Toutefois, c'est un point d'optimisation en particulier pour ceux qui souhaiteraient faire du « cumul emploi retraite ».
- Enfin, pour ceux éligibles à l'option de rachat de trimestres ou de durée, et qui pourraient avoir un retour sur investissement de huit à dix ans maxi...

Toutefois, en France plus qu'ailleurs, il y a le sujet de l'emploi des séniors. Quelles sont les conditions de la fin de carrière des salariés ? Voulu ou subie ? À titre d'illustration, quelque 50 % des cadres ne sont plus en fonction le jour où ils demandent la liquidation de leur retraite. Et souvent merci « Oncle Pôle » (emploi) qui fait la jonction jusqu'à l'obtention du taux plein (à noter que ces pages sont rédigées en 2024, durant les négociations sur la réforme de France Travail). Combien de temps encore ce report du problème des séniors sera-t-il renvoyé sur les épaules de France Travail ? Est-ce que cela est viable pour les finances publiques ?

Quelle que soit notre situation, le système de la retraite par répartition est complexe. In fine, il implique aussi les sujets d'ordre patrimoniaux (réversion, remariage...) et d'optimisation (durée, points acquis, non cotisés...).

SYNTHÈSE

Dans le domaine du revenu de remplacement via les régimes obligatoires, il est difficile d'anticiper le résultat futur. Vous acquérez des droits au fil des ans. Comme une majorité des actifs, vous subirez les règles en vigueur et ne pourrez constater que vos droits acquis. Avec une activité professionnelle pas trop hachée et un salaire correct, la pension sera encore d'un relatif bon niveau et certainement votre plus importante source de revenus, mais ce type de carrière existe-t-il encore et quoi qu'il en soit, est-ce que ce sera suffisant ?



CHAPITRE 3

DES RAISONS DE S'INQUIÉTER

Le sujet retraite déclenche les passions. Entre ceux qui souhaitent des réformes et les autres, le sujet peut prendre une dimension politique... « L'important n'est pas de convaincre, mais de donner à réfléchir » (sic Bernard Weber).

Donner quelques chiffres serait-il un parti pris ? Il s'agit ici de partager des éléments factuels... En tous les cas, n'éluons pas le débat. Il paraît que l'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres ! Donc à vous d'en faire votre analyse. Mais il a semblé intéressant de mettre des éléments dans leur contexte. C'est le seul objectif de cette partie, et chacun en tirera les conséquences qu'il veut.

Nous savons qu'il y a quatre moyens d'équilibrer le système par répartition :

- Tout casser, et changer l'ensemble des critères : compliqué.
- Augmenter les cotisations : semble difficile compte tenu du niveau déjà atteint.
- Réduire les revenus des retraités : en partie déjà un peu fait. S'il fallait continuer, je vous laisse juge de l'impact.

- Allonger la durée de cotisation, en tenant compte de la durée de cotisation, du taux d'emploi des séniors et de la pénibilité.

Certains préconisent de descendre la retraite à 60 ans. Déjà fait en 1981 par François Mitterrand. Finalement, proposer une retraite à 60 ans, in fine, c'est jouer sur le critère de la baisse des pensions. En effet, comme évoqué, et contrairement aux fonctionnaires, un salarié du privé ne cumule des droits qu'année après année en fonction du niveau de son salaire et donc de ses cotisations. C'est à la fin de sa carrière qu'il comptabilise ses droits. Le régime de base (avec les vingt-cinq meilleures années, le taux obtenu et le ratio du nombre de trimestres validé par nombre à acquérir) et le régime complémentaire (le nombre de points et la valeur du point) déterminent le montant de la pension. Ainsi, moins il cotise de temps, moins son revenu de remplacement sera conséquent.

Trouver de nouvelles sources de financement ? Pourquoi pas. Le problème est que la seule idée qui émerge est de « prendre aux actionnaires » en ne mettant en exergue que l'exemple des super profits de TOTAL et de LVMH. Les dividendes sont devenus l'alpha et l'oméga de l'injustice sociale... C'est loin de ce qu'est la réalité du tissu économique français. Les grands groupes français, ce sont moins de 300 entreprises. Les TPE, PME, ETI (entreprises de taille intermédiaire), hors microentreprises, représentent plus de 2,6 millions d'entités.

Nombre d'entreprises en France¹

Catégorie	Nombre d'entreprises	Taux d'entreprises	Salariés (Millions)	Taux de salariés	Moyenne salariés/entreprise
GE	287	0,01%	3,90	29%	13 588,85
ETI	5 800	0,16%	3,36	25%	579,67
PME	140 000	3,81%	3,77	28%	26,90
TPE	1 025 000	27,93%	2,40	18%	2,34
Micro	2 500 000	68,12%		0%	
Total	3 670 000	100 %	13,45	100 %	NS

1. Source INSEE 2022.

De surcroît, il faut aussi trouver des ressources supplémentaires pour la Sécurité sociale, l'hôpital, la dépendance, l'armée, la police, la justice, l'éducation, la transition énergétique, etc.

Dans le pays où les taux de prélèvements obligatoires sont parmi les plus élevés au monde, quelles sont les autres sources possibles ?

Répartition des dépenses sociales en France	
Retraite	45,40 %
Santé	35 %
Prestations familiales	7,80 %
Chômage	6,20 %
Autres	5,60 %
	100 %

Aujourd'hui, la France est « championne du monde », ou vice-championne, des prélèvements par habitant, avec une répartition des dépenses publiques comme suit :

Financement de la protection sociale	
Impôt	20 %
CSG	20 %
Cotisations sociales	60 %

Le souci est que depuis des années, le financement de notre système social se fait pour 40 % par l'impôt et par la CSG et la CRDS... Or, plus on paie d'impôt et autres contributions, moins on a de pouvoir d'achat, et il est normal de se plaindre de ne pas vivre de son travail. Peut-être a-t-on atteint un point de non-retour ?

SYNTHÈSE

On constate une dérive du financement de la protection sociale par de l'impôt en complément des cotisations sociales, ce qui pose clairement le problème du maintien de notre modèle.